

tres cas on garde même quatre noms. Il faut noter en effet que cette partie du comté de Rouville qui reste annexé à Saint-Hyacinthe, tel que le bill vient d'être présenté, est assez considérable. De fait, cette partie du comté de Rouville comprend plus d'un tiers et près de la moitié de la population totale de ce comté, soit environ 5,000 âmes ou, plus exactement, 4,938.

Il semble inutile, à cette heure tardive, de revenir sur toute la discussion qui a déjà eu lieu sur ce point, mais si, comme on l'a prétendu, il fallait absolument que Bagot fût rattaché à Saint-Hyacinthe, ce à quoi, personnellement, je n'ai pas d'objection, je conçois qu'il eût peut-être été difficile de garder Bagot en entier, Saint-Hyacinthe en entier et Rouville en entier. Mais au début de l'étude de ce projet de remaniement de la carte électorale, lorsqu'il a été question d'annexer une partie du comté de Bagot à Saint-Hyacinthe, j'avais, en compagnie de mon collègue de Bagot (M. Dumaine) fait des démarches, et j'ai fait des représentations, tant verbalement que par écrit, au comité chargé du remaniement électoral pour la province de Québec, pour que, si Bagot devait nécessairement faire partie du comté de Saint-Hyacinthe, on respectât l'entité des deux comtés, c'est-à-dire que l'on maintienne Bagot en entier et Saint-Hyacinthe aussi en entier.

On s'est rendu à ma demande pour ce qui concerne la partie de Bagot et aussi pour une paroisse de Saint-Hyacinthe, celle de Saint-Damase, que l'on voulait alors unir à Saint-Jean, mais l'on n'y a pas accédé pour ce qui regarde le reste du comté de Saint-Hyacinthe ni pour ce qui concerne le comté de Rouville. Comme je l'ai déjà dit, je le regrette, car le comté de Saint-Hyacinthe, comme celui de Rouville, est l'un des plus vieux de la province de Québec et n'avait jamais été morcelé jusqu'ici; il est morcelé en vertu de ce nouveau bill, ce que l'on n'aurait jamais dû faire, ni dans le cas de Rouville ni dans celui de Saint-Hyacinthe.

En ce qui concerne le comté de Saint-Hyacinthe, je ne m'attarderai pas sur ce point, car tout ce qui devait être dit a été dit et redit, mais j'affirme que je prends à mon compte les remarques, observations et protestations faites, à ce sujet, par les honorables députés de Richelieu (M. Cardin) et de Bagot. J'ai moi-même déjà formulé mes protestations à ce sujet, tant verbalement que par écrit. Le point sur lequel je désire présenter des observations en ce moment est le fait que, tout en me laissant une partie de Rouville que j'accepte avec plaisir, on m'enlève une partie importante du comté de Saint-Hyacinthe que l'on eût dû laisser dans ce nouveau comté. Et je ne crois pas que mon collègue,

[M. Fontaine.]

que j'estime beaucoup, l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau) eût pu avoir objection à cela. Il garde pour sa part, dans le comté de Rouville, une partie plus considérable que la partie du comté de Rouville qu'il laisse dans Saint-Hyacinthe-Bagot. On aurait dû laisser les choses comme elles étaient, et, comme je l'ai dit aux membres du comité, en leur faisant part de mes protestations, si des changements étaient nécessaires, il fallait respecter l'entité et les limites actuelles de Rouville et de Saint-Hyacinthe, comme de Bagot. Cette partie de Rouville qui n'est laissée est très importante, non seulement au point de vue de la population mais aussi parce qu'elle contient trois paroisses florissantes et deux ou trois villages considérables, dont l'un, Saint-Césaire, possède le principal collège commercial du comté de Rouville, collège bien connu en cette province et même aux Etats-Unis.

Si l'on tient compte du chiffre de la population de cette région, il serait convenable de garder dans la dénomination du nouveau comté de Saint-Hyacinthe-Bagot, le souvenir du comté de Rouville. Je crois qu'on pourrait très bien dire: Saint-Hyacinthe-Bagot-Rouville, comme on dira: Joliette-l'Assomption-Montcalm. Je réitère que je ne vois pas quelle objection on pourrait avoir à cette modification dans l'appellation du comté.

L'hon. M. DURANLEAU (texte): L'honorable député croit-il que nous pourrions employer le mot Rouville dans la désignation de deux comtés, dans la même province? Il y a déjà Chambly-Rouville. La partie de Rouville annexée à Chambly comporte une population de 8,838 citoyens. N'est-il pas plus à propos d'employer le mot Rouville avec Chambly et de laisser les mots Saint-Hyacinthe-Bagot? Le nom Rouville, il ne faut pas l'oublier, est déjà sur la carte avec Chambly-Rouville.

M. FONTAINE (texte): Monsieur le président, je comprends très bien la réponse de l'honorable ministre lorsqu'il fait remarquer que la partie de Rouville qui demeure dans le comté de Chambly est plus considérable que celle qui est jointe au comté de Saint-Hyacinthe-Bagot. Je comprends, encore une fois, que s'il ne s'agissait que de l'annexion d'une couple de paroisses il ne serait peut-être pas nécessaire d'ajouter le nom, mais je crois qu'il faut tenir compte du fait que la partie de Rouville qui reste avec Saint-Hyacinthe-Bagot constitue plus du tiers et presque la moitié de sa population—près de 5,000. Cette partie n'est pas tout à fait aussi considérable que la partie de Rouville réunie au comté de l'honorable ministre, mais je crois que l'honorable ministre ne devrait pas s'opposer à